

## MAIRIE DE TOURNEMIRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

**DATE DE CONVOCATION**: 23/06/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : 11** 

PRESENTS: M. Rivier, M. Cocallemen, Mme Cristol, Mme Giordano, M. Goutte, M. Héran, M. Monteillet, M.

Moulières, Mme Odicino, M. Pétraud, Mme Roques.

**ABSENTS EXCUSES:** 

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GIORDANO

**<u>DEBUT DE LA SEANCE</u>** : 18H30

Validation l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020.

#### > Délibération séance à huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire du COVID 19 car la salle de réunion ne peut respecter au vu de sa taille les mesures de distanciation pour accueillir du public.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos.

#### > Désignation des délégués aux instances PETRAUD Maxime SMICA 1 délégué 11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention 11 Voix pour 0 voix contre 0 Aveyron Ingénierie 1 délégué RIVIER Pascal abstention ADM 12 pas de délégué infos à tous les élus SDIS 12 pas de délégué SIEDA 1 délégué HERAN Sébastien 1 Voix pour 0 voix contre 0 abstention 11 Voix pour 0 voix contre 0 CNAS 1 délégué MONTEILLET Hugues abstention 11 Voix pour 0 voix contre 0 PNRGC 1 délégué titulaire 1 délégué CRISTOL Céline suppléant COCALLEMEN Eric abstention SMBVTA délégués communautaire 11 Voix pour 0 voix contre 0 SIVOM 2 titulaires et 2 suppléants **RIVIER Pascal-MOULIERES** Jérémy titulaires abstention PETRAUD Maxime et HERAN Sébastien suppléants CLECT délégué communautaire 0 0 Association gérontologie délégué communautaire Délégués aux élections sénatoriales Attendre instruction de la Préfecture mais probablement un conseil municipal le 10 juillet à ce sujet. Correspondant défense 1 délégué ROQUES Fanny 11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention Correspondant sécurité routière 1 délégué 11 Voix pour 0 voix contre 0 ODICINO Sabrina abstention OGEC 1 délégué GIORDANO Sandrine 11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention

Adoc 12 pas de délégué juste l'adhésion		
Commission de contrôle liste électorale 1	GOUTTE Maxime	11 Voix pour 0 voix contre 0
délégué		abstention

#### > Délibération Création des commissions municipales et désignation des membres

Le Maire est président d'office des commissions.

COMMISSIONS	MEMBRE	MEMBRE	MEMBRE 3	MEMBRE
	1	2		4
Vainia déalacta	PETRAUD	HERAN	COCALLEMEN	
Voirie, déchets, réseaux	Maxime	Sébastien	Eric	
Einenese Dudest	GOUTTE	ROQUES	HERAN	
Finances Budget	Maxime	Fanny	Sébastien	
Ecole cantine	GIORDANO	ODICINO	COCALLEMEN	
périscolaire	Sandrine	Sabrina	Eric	
Communication	CRISTOL	MOULIERES	ODICINO	GIORDANO
Association	Céline	Jérémy	Sabrina	Sandrine
Tourisme				
Patrimoine				
Environnement	MONTEILLET	PETRAUD	CRISTOL	
Espace vert	Hugues	Maxime	Céline	
Développement				
économique				
Ressources	ROQUES	GOUTTE	ODICINO	
humaines	Fanny	Maxime	Sabrina	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

➤ 6) Commission d'appel d'offre
---------------------------------

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HERAN Sébastien	COCALLEMEN Eric
GOUTTE Maxime	ROQUES Fanny
PETRAUD Maxime	MOULIERES Jérémy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

#### **>7**) Proposition des commissaires à la CCID Commission Communale des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ; La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectiviteslocales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission. Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues

#### Propositions:

CRISTOL Céline - COSTES Gérard - HOMMET Marie-Noëlle

COCALLEMEN Eric - MERVIEL Christian - FRAYSSE Josette

**GOUTTE Maxime** - MERVIEL Bruno - CLOIX Gil

- GIORDANO Sandrine - MELOU Frédéric - FOURCADIER André

- MOULIERES Jérémy - CAUVET Martine - GASC Yvon

- ROQUES Fanny - ROBERT Hugues - PRADIN René

- ODICINO Sabrina - HUTTER Christophe

PETRAUD Maxime - ARLES Sébastien

- MONTEILLET Hugues - CALVET Martine

#### 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### > Délibérations affectation du résultat des budgets 2019 Résultat de l'exercice 2019 Résultat à la clôture de Résultat de clôture de l'exercice l'exercice 2018 2019 **Invest Fonct Fonct Invest Fonct Invest** + 13 000 € - 63 592 .58 € **Budget Lotissement Les** reporté en dépenses + 13 000 € - 63 592.58 € 0€ 0€ investissement au 001 sur **Faysses** reporté en recettes de le budget 2020 fonctionnement au 002 sur le budget 2020 - 39 988.74 € Budget de l'eau + 115 088.98 € et de - 89 080.76 + 151 117.21 + 49 092.02 € - 36 028.23 € l'assainissement reporté en recettes reporté en dépenses € € fonctionnement au 002 investissement au 001 sur sur le budget 2020 le budget 2020 **Budget** + 104 615.87 € + 27 074.98 € reporté en recettes communal reporté en recettes de fonctionnement au 002 investissement au 001 sur +67097.10le budget 2020 sur le budget 2020 + 50 361.22 € + 37 518.77 € -23 286.24€ **44 615.87**€ et en € recettes d'investissement au 1068 60 000€

- Affectation du résultat Lotissement Les Faysses : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de la commune : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de l'eau et de l'assainissement : 11 pour 0 contre 0 abstention

#### ➤ Délibérations vote taux d'imposition 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

### Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 soit :
  - Foncier bâti = 17.07 %
  - Foncier non bâti = 54.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### ➤ Vote des budgets 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2224-1 et suivants

Monsieur le maire expose au conseil les prévisions des budgets primitifs 2020,

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes prévues	Dépenses prévues	Recettes prévues	Dépenses prévues
<b>Budget Lotissement</b>	94 345 €	94 345 €	122 937.16 €	122 937.16 €
Les Faysses				
Budget de l'eau et	180 337.87 €	180 337.87 €	159 982.98 €	159 982.98 €
de l'assainissement				
<b>Budget communal</b>	401 039.87 €	401 039.87 €	571 303.76 €	571 303.76 €

- Lotissement les Faysses : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Commune: 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Eau et Assainissement : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### ➤ Délibération création budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a par convention de groupement de commande avec le PNRGC une étude sur le photovoltaïque des bâtiments de la salle des fêtes, de l'école et de l'Eglise de Tournemire. Après une étude de faisabilité seule la salle des fêtes et le préau de l'école ont été retenus pour ce projet. Un marché a été lancé et une entreprise a été retenue.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4, de plus les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Conformément à l'article 256 B du Code général des impôts la vente d'électricité est soumise de plein droit à la TVA, il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA.

### Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal :

- décide la création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2020 ;
- décide d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- approuve les durées d'amortissement ci-dessous :
- . panneaux photovoltaïques : 30 ans

#### ➤ Délibération devis SIEDA luminaires Chemin neuf et Chemin de Guillaume

Au vu de la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public avec le SIEDA, 12 luminaires doivent être remplacés par des optiques Chemin Neuf et 3 Chemin Guillaume. Pour cela le SIEDA propose le plan de financement ci-dessous :

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	10 840,00 €
TVA (20%)	2 168,00 €
TOTAL TTC	13 008,00 €

## Participation du SIEDA (HT) : 350€/luminaires conformément aux décisions du comité 4 200,00 € syndical

Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles 6 640,00 € participations)

TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du 2 168,00 € FCTVA)

# Total charge de la collectivité8 808,00 €Possibilité récupération FCTVA (16,404%)2 133,83 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal

#### > QUESTIONS DIVERSES

- Fleurir le village
- Réparer grillage sous préau cantine
- Voirie impasse place de l'Eglise à goudronner
- Convention assainissement St Sulpice suite aux raccordements